

Fonds de Dotation pour la gestion et la valorisation du patrimoine pharmaceutique

FDD -Rapport d'activité - Exercice année 2016

1. Préambule

Ce rapport est rédigé selon le modèle de rapport d'activité d'un fonds de dotation : téléchargé sur le portail de l'Economie et des finances du Ministère des finances et de l'économie.

<http://www.economie.gouv.fr/daj/fonds-dotations>

Le « Fonds de dotation pour la gestion et la valorisation du patrimoine pharmaceutique » a été créé en décembre 2014, par un Fondateur unique : le Conseil national de l'Ordre des Pharmaciens. Le siège social est fixé à Paris, 4 avenue Ruysdaël 75008. La durée du Fonds de dotation est illimitée.

Le fonds de dotation, qui a un intérêt général à caractère culturel, a pour objet :

- Recueillir, recenser, regrouper, conserver et valoriser les biens et objets mobiliers constitués en collections, et le cas échéant immobiliers, en relation avec l'histoire de la pharmacie, du médicament et des sciences de la santé ;
- Faire connaître auprès du plus grand nombre, par des opérations de médiation culturelle, l'histoire de la pharmacie en ayant recours à tous supports...
- Le cas échéant constituer une étape préliminaire à la constitution dans le futur d'une Fondation ou d'un Musée ayant le même objet et à laquelle/auquel serait dévolu le patrimoine du présent fonds de dotation.

La dotation initiale du Fonds est composée :

- Des biens donnés par le Fondateur à savoir l'ensemble des meubles et objets mobiliers, qui constituaient les Collections d'histoire de la pharmacie relevant du patrimoine du CNOP, biens estimés par un expert au terme d'un rapport établi le 31 octobre 2013, le tout d'une valeur globale de **604.673,00 euros** (livres anciens et contemporains – estampes, gravures, dessins originaux et publicités, objets)
- De la donation consentie par l'Association « Sauvegarde du patrimoine pharmaceutique : amis des musées de la pharmacie » et portant sur toute la propriété des objets estimés par expert au terme d'un rapport établi le 31 octobre 2013, le tout d'une valeur globale **439 510,00 euros** (objets).

Le montant total de la dotation initiale s'élève à : 1 044 183 euros

2. Fonctionnement interne du fonds

Les **MEMBRES DE DROIT** du conseil d'administration sont les membres du bureau du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens, *es-qualité*, pour la durée de leur mandat de membre du bureau du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens.

Le conseil d'administration du Fonds de dotation est composé d'un nombre de membres correspondant à celui du bureau du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens, soit NEUF (9) membres.

Le président du fonds de dotation est le président du bureau du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens, *es-qualité*, pour la durée de son mandat de président du bureau du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens.

Dépenses de fonctionnement du fonds

Les montants pris en charge par le CNOP au titre des dépenses de fonctionnement du FDD constituent la contrepartie du fait que le FDD assume la gestion de ce fonds au bénéfice et à la demande du CNOP. Cette prise en charge s'inscrit donc dans le cadre d'une prestation de service rendue par le FDD au CNOP et qui a vocation à être facturée par le FDD.

Sur le plan des ressources, ces facturations constituent une « rétribution pour service rendu » au sens de l'article 140 de la loi 2008-776 du 4 août 2008.

2.1 Conseil d'administration

Composition du CA 31 décembre 2016

- Madame Isabelle Adenot, Président
- Monsieur Xavier Desmas, Trésorier
- Madame Valérie Bourey de Cocker, Secrétaire d'administration

- Monsieur Philippe Coatanea, Monsieur Eric Fouassier, Monsieur Frédéric Lahiani, Madame Françoise Lenormand, Monsieur Jean-Pierre Paccioni et Madame Anna Sarfati, Membres du C A.

* La démission de Madame Adenot de la présidence du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens du 8 avril 2017 entraîne de fait le changement de la présidence du fonds de dotation. Devenant président par intérim du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens, Monsieur Jean-Pierre Paccioni devient corrélativement président du fonds de dotation.

Réunions du Conseil d'Administration

CA - mardi 09 février 2016 – Ordre du jour

- Pour décision
 1. Approbation du PV du 20 octobre 2015
 2. Modification des statuts
 3. Projet de budget pour l'année 2016
 4. Dossiers d'acquisitions 2015
- Pour information
 5. Note de synthèse / logiciels
 6. Présentation de la page d'accueil web : site de pré-production
 7. Questions diverses

CA - mardi 23 mai 2016 – Ordre du jour

- Pour décision

1. Approbation du PV du 09 février 2016
2. Rapport d'activité 2015
3. Rapport financier 2015
4. Rapport du CAC sur les comptes 2015
5. Texte de résolutions

CA - mardi 15 novembre 2016 - Ordre du jour

- Pour décision
 1. Approbation du PV du 23 mai 2016
 2. Projet de budget pour 2017
 3. Comité consultatif : candidature de Catherine Blum suite au départ de Philippe Galanopoulos
 4. « art et patrimoine pharmaceutique » et les réseaux sociaux : Facebook, Twitter ?
- Pour information
 5. « art et patrimoine pharmaceutique » : rapport statistiques 3^e trimestre 2016
 6. Questions diverses

2.2 Comité consultatif

Composition du Comité consultatif

Le comité consultatif est composé de 4 experts indépendants appelés à siéger au moins une fois par an. Les membres de ce comité sont sélectionnés pour leurs compétences en matière d'expertise de biens et objets présentant un intérêt patrimonial en relation avec l'objet du FDD.

- Madame Miriam Simon, Conservateur en chef du patrimoine - Madame Dominique Plancher-Souveton, Responsable de Collections – Madame Catherine Blum, Conservateur des bibliothèques - Monsieur Jean-Bernard Gillot, Expert auprès de la Chambre Européenne des Experts d'Art

Réunions du Comité consultatif

Réunion – mardi 29 novembre 2016 - Ordre du jour

- Pour décision
 1. Dossiers d'acquisition : examen de 3 dossiers

3 Rapports du fonds avec les tiers

3.1 Les actions de communication menées par le Fonds de dotation

- Elaboration et développement du portail patrimonial – mise en ligne de « art et patrimoine pharmaceutique »,
- Participation aux Journées européennes du patrimoine 2016,
- Médiation culturelle :
 - visites guidées des collections (grand public et public spécialisé),
 - conférences (public spécialisé comme des associations patrimoniales et scientifiques),
 - cours (public spécialisé et étudiants).

3.2 Liste des partenaires du fonds

Les relations avec les partenaires du Fonds de dotation sont formalisées par des conventions

- **Conseil national de l'Ordre des pharmaciens (CNOP) : moyens de fonctionnement**
 - Mise à disposition des locaux, services et équipements du CNOP (Espace muséographique, bureaux, réserves),
 - Mise à disposition du Responsable du Service patrimoine ;
- **BIUSANTE : Université Paris 5, pôle pharmacie**
 - Partenariats scientifiques (articles, expositions)
- **CNAM : Musée des Arts et métiers**
 - Partenariats scientifiques : projet Patrimoine scientifique et technique et contemporain et bases de données

3.3 Les actions de prospection de donateurs menées par le fonds sont ponctuelles et relationnelles

- Collectionneurs privés : sensibilisation et appel à propositions de dons
- Associations et médiateurs du patrimoine : opération de communication (réseau professionnel)
- Pharmaciens et professionnels de santé : articles de presse et blog

4 Liste des actions d'intérêt général financées par le fonds et indication de leurs montants

- Néant

5 Liste des personnes morales bénéficiaires des redistributions du fonds de dotation

- Néant

6. Compte d'emploi des ressources (obligatoire si appel à la générosité publique)
--

- Néant

7. Liste des libéralités reçues
--

- Néant